



# PRÉFET DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**PRÉFECTURE DE LA CHARENTE**

**ORECO, COMMUNE DE MERPINS**

**BILAN DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**



**COMMISSION DE SUIVI DE SITE**

**15 MAI 2023**

# Sommaire

I. Situation administrative

**II. Bilan de l'inspection 2022**

**III. Perspectives 2023 / 2024**

# I. Situation administrative

Exploitation de 52 chais d'alcools autorisée par arrêté préfectoral (AP) pour une capacité de stockage d'alcools de bouche d'origine agricole supérieure à 40 % de plus de 50 000 tonnes (Seveso haut)

## Dernières enquêtes publiques / Actes administratifs

- En 2019 pour un projet d'extension (construction de 5 chais)  
APC du 27 novembre 2019
- En 2022 pour un projet d'extension (construction de 16 chais supplémentaires)  
APC du 13 septembre 2022 (coderst du 08/09/2022)

# Sommaire

## **I. Situation administrative**

## II. Bilan de l'inspection 2022

## **III. Perspectives 2023 / 2024**

## II. Bilan de l'inspection 2022

### II.1 – Ordre du jour

- Examen, par sondage, du respect des prescriptions de
  - les arrêtés d'autorisation des 27/11/2019 et 13/09/2022 réglementant l'exploitation de l'établissement
  - l'arrêté ministériel du 31/01/2008 relatif à la déclaration annuelle des déchets et des émissions polluantes
  - l'arrêté ministériel du 04/10/2010 relatif à la prévention des risques accidentels (toutes ICPE)
  - l'arrêté ministériel du 26/05/2014 relatif à la prévention des accidents majeurs (ICPE Seveso)

## II. Bilan de l'inspection 2022

### II.2 – Constats

- Exigences réglementaires respectées (vérification par sondage)
  - état des stocks conforme, disponible et référencé dans le plan d'opération interne
  - prestataires extérieurs sensibilisés aux risques de l'établissement
  - procédures effectives pour la gestion des sous-traitants, la maîtrise des procédés et l'exploitation des installations en sécurité
  - périodicité de réalisation des exercices POI
  - rapport de l'assureur sur les risques disponible
  - vérifications périodiques des extincteurs, du désenfumage et de la détection
  - plan des réseaux
  - rétention incendie

## II. Bilan de l'inspection 2022

### II.2 – Constats \_ suite

- Faits susceptibles de suite
  - absence de revue de direction du système de gestion de la sécurité
  - politique de prévention des accidents majeurs non actualisée depuis 2012, malgré plusieurs modifications depuis
  - POI n'intégrant pas l'ensemble des mesures post-Lubrizol applicables (absence de précision sur les moyens et méthodes prévus pour la remise en état et le nettoyage de l'environnement après un accident majeur)
  - des portes coupe-feu sont non jointives ou sans joints intumescents
  - absence de certains voyants lumineux extérieur signalant, au niveau des chais, la mise sous tension des installations électriques autres que les installations de sécurité
  - contrôle du bon état des réseaux de collecte des effluents à détailler
  - déclaration annuelle des émissions de composés organiques volatils et des déchets dangereux à effectuer

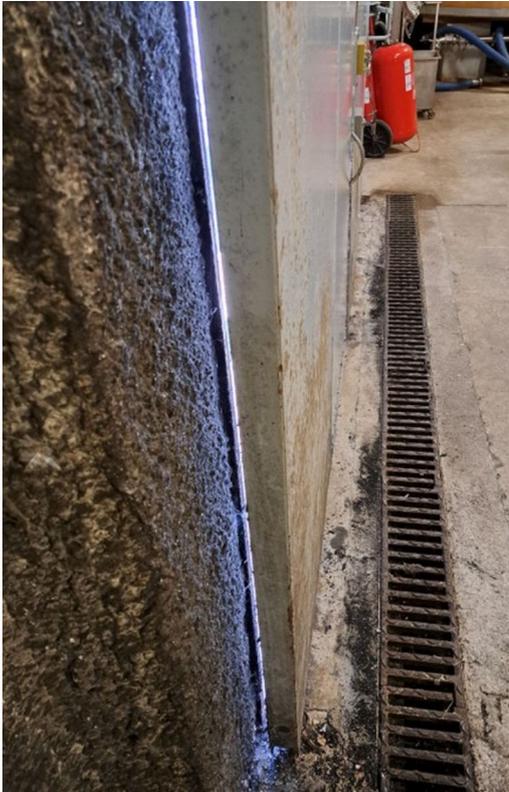
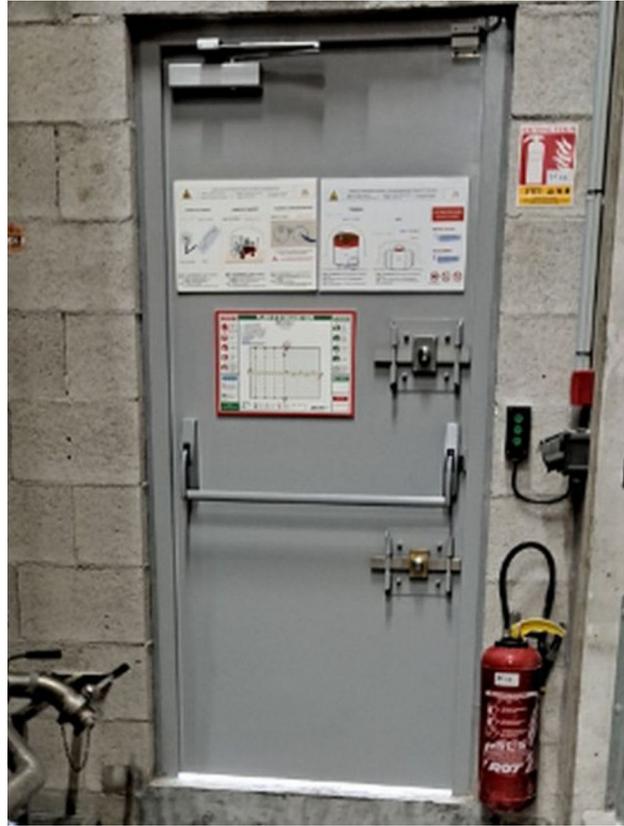
## II. Bilan de l'inspection 2022

### II.2 – Suite et fin des constats

- Faits non conforme appelant une suite administrative
  - vérification des installations électriques non exhaustives (non prise en compte de bungalow)
  - observations récurrentes de l'organisme de vérification de l'installation d'extinction automatique d'incendie non levée ; attestation de conformité à un référentiel reconnu non établie
  - ressources en eau inférieures aux prescriptions (résiliation d'une convention portant sur 4 000 m<sup>3</sup>)
  - nombreuses anomalies sur les robinets incendie armés et postes incendie additivés → **corrigées 01/2023**

### II.3 – Suite de l'inspection

- AP de mise en demeure 23/02/2023 → *échéance à 3 mois*



# Sommaire

## **I. Situation administrative**

## **II. Bilan de l'inspection 2022**

## III. Perspectives 2023 / 2024

## III. Perspectives 2023 / 2024

### III.1 – Inspection approfondie (dont suite inspection 2022)

### III.2 – Suivi des actions Post-Lubrizol

Thématiques	Echéance	Dispositions pour les établissements Seveso Seuil Haut
Etat des stocks	à/c du 1er janv 2021	état des stocks tenu à jour et à disposition en permanence des services de secours et d'inspection y compris pendant un sinistre
	à/c du 1er janv 2022	état des stocks différencié (gestion de crise/information du public)
POI	Immédiate	Renforcement des <b>exercices POI</b> (tous les ans SSH)
	31/12/2021 au 30/06/2025	Lors de la révision du contenu des POI : ajout de la liste des <b>produits de décomposition susceptibles d'être émis en cas d'incendie lors de l'élaboration, la révision ou la MàJ</b> de l'EdD (entrée en vigueur échelonnée - 30/06/2025 maximum)
	01/01/2023	Lors de la révision du contenu des POI : ajout des mesures permettant de <b>réaliser des prélèvements environnementaux</b> à l'intérieur ou à l'extérieur des sites industriels : liste des substances, équipements de prélèvement (peuvent être mutualisés), organismes compétents...
	31/12/2021	Lors de la révision du contenu des POI : ajout des actions de <b>remise en état et de nettoyage de l'environnement</b> à mener après un accident majeur
EDD	Tout réexamen d'EDD à partir du 26/09/2020	Lors du réexamen de l'EDD, l'exploitant recense les <b>technologies éprouvées et adaptées</b> qui à un coût économiquement acceptable pourraient permettre une amélioration significative de la maîtrise des risques compte tenu de l'environnement du site
	01/01/2023 (nouvelles EDD et EDD mises à jour à compter de cette date pour mise à disposition de l'info au plus tard le 30/06/2025)	Mentionne des types de <b>produits de décomposition</b> susceptibles d'être émis en cas d'incendie important dans l'EDD Hiérarchisation des produits en fonction des quantités susceptibles d'être libérées et de leur toxicité
Rapports assureurs	Immédiat	Mise à disposition des éléments des rapports de l'assureur
Coopération industriels	Immédiat	Echanges et coopération des industriels Seveso voisins pour élaboration PPAM, info du public et infos voisins et pour élaboration PPI

# III. Perspectives 2023 / 2024

## III.3 – Porter-à-connaissance Risques / élaboration PPI ?



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

**Des questions ?**